

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3552

présenté par

M. Aubert

à l'amendement n° 3369 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et de financement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de compléter la liste des critères utilisés pour déterminer le nouveau tarif d'achat en ajoutant un critère lié au financement des projets.